

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Absent : VERDON Gérard

Secrétaire de séance : BRISSON Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR :

1. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022
2. Mise en vente du logement communal situé 5 rue Jules Ferry

**ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 SEPTEMBRE 2022**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

**MISE EN VENTE DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 5 RUE JULES
FERRY**

Les travaux de réhabilitation du logement communal situé 5 rue Jules Ferry à Le Langon étant trop conséquents pour le budget communal, Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en vente du bâtiment pour lequel le permis de construire avait été accordé le 10 mai 1978.

Un notaire et une agence immobilière ont estimé le bien

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre le logement communal situé 5 rue Jules Ferry – Le Langon
 - ❖ Maison d'habitation d'environ 136 m²
 - ❖ Situé sur trois parcelles dont la surface cumulée est approximativement de 845 m²

- Environ 710 m² de la parcelle AL 384
- Environ 4 m² de la parcelle AL 383
- L'intégralité de la parcelle AL n° 319, soit 131 m²
- Décide de donner congé aux locataires du logement communal situé 5 rue Jules Ferry, lesquels ont droit de préemption.
- Fixe le prix de vente à 120 000 €.
- Précise que les frais d'agence et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Fixe les modalités de vente comme suit :
 - ❖ Vente ouverte à tous
 - ❖ Mandat de vente non exclusif
 - ❖ La Commune ne s'interdit pas de vendre le bien par ses soins si elle trouve un acquéreur

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Le conseil municipal nomme Madame Jacqueline ARRESTAYS et Madame Béatrice MARTINET « référentes vélo ».
- ✚ Monsieur le Maire propose de sortir du groupement d'achat d'énergie coordonné par le Sydev afin de bénéficier du tarif réglementé de vente d'électricité via une procédure mise en place avec EDF. Au vu de l'actualité, cette proposition paraît sage. Monsieur le Maire répondra dans ce sens au Sydev.
- ✚ Travaux dans le marais communal :
 - Suite à la restauration des 2 parcs de contention, les éléments en bois de châtaigner qui les composaient seront mis à la disposition de toute personne désirant les récupérer.
 - Restauration de trois ouvrages de gestion hydrauliques : les travaux débuteront mi-novembre.
- ✚ Plan local d'urbanisme : Les conclusions du commissaire enquêteur seront remises le 21 octobre 2022.
- ✚ Manifestations à venir :
 - Présentation de Traits poitevins – Baudets du Poitou : 22 octobre 2022 (vin d'honneur offert par la municipalité)
 - Marche rose de l'Amicale laïque : 22 octobre 2022 après-midi
 - Motothon (dans le cadre du téléthon) : 3 décembre 2022 – rassemblement de 800 personnes sur la Place à partir de 15h30.
 - Escape-game organisé par le Comité des Fêtes langonnais : le 31 octobre 2022
- ✚ Les effacements des réseaux rue de l'Industrie et rue de la Halle sont en cours
- ✚ Nettoyage du pourtour de l'étang des Baritaudières réalisé par l'Anguille Chaillezaise le 24 octobre 2022.
- ✚ Prochain conseil municipal est fixé au 3 novembre 2022.

La séance est levée à 21h30

Le Maire
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Jean-Pierre BRISSON

